

Le Relais Petite Enfance est un service de la Communauté de communes Bretagne romantique, financé par la Communauté de communes, la CAF et la MSA.

Il a pour missions

- L'information et l'accompagnement des familles
- L'information et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.

## 1. Objectifs des ateliers d'éveils

Le Relais Petite Enfance propose des ateliers d'éveil où se rendent les professionnels de l'accueil individuel avec les enfants qu'ils accueillent. Ces temps constituent :

- des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants ;
- un support à l'amélioration des pratiques professionnelles.

## 2. Programmation des ateliers d'éveils

Le RPE propose des temps d'animations sur plusieurs communes du territoire de la Communauté de communes. La programmation est établie pour chaque année scolaire.

Plusieurs types d'ateliers d'éveils sont proposés :

- Les ateliers d'éveils animés par un animateur du RPE
- Les ateliers ponctuels :
  - En partenariat avec un structure existante : bibliothèque, école de musique, ludothèque...
  - Ou animés par un intervenant extérieur (nature, danse, relaxation, motricité...)

Des spectacles et temps forts (printemps du Relais, ateliers d'été) sont également proposés à plusieurs moments dans l'année.

## 3. Public accueilli

Les ateliers d'éveils du RPE sont destinés :

- Aux enfants de moins de 4 ans
- Aux professionnels qui les accueillent : garde à domicile, assistants maternels
- Des animations ponctuelles sont également ouvertes aux parents de jeunes enfants (spectacle, temps fort)

## 4. Modalités d'accueil

L'accès aux ateliers d'éveil est gratuit, sur inscription préalable auprès du Relais.

L'effectif maximum est généralement de 15 enfants et 10 professionnels. Il peut être réévalué selon les conditions d'accueil et l'activité proposée.

Pour ne pas perturber le bon déroulement des activités proposées, il est demandé de respecter les horaires définis.

En cas d'absence, le participant en informe l'animateur, dans la mesure du possible, avant la séance.

## 5. Modalités d'inscription

Pour favoriser un accès au plus grand nombre, les inscriptions aux ateliers d'éveils sont proposées par cycle d'ateliers entre chaque vacance scolaire, ou à chaque séance pour les ateliers ponctuels et les temps forts.

Pour s'inscrire aux ateliers d'éveils, il convient de :

- Prendre contact avec le RPE par téléphone ou mail au préalable.
- Remplir une fiche d'inscription, incluant les autorisations parentales et l'acceptation du présent règlement.
- Répondre le cas échéant aux conditions d'admission et au règlement intérieur de la structure partenaire.
- Conformément au code de la Santé Publique, l'accueil de l'enfant est subordonné au respect du calendrier vaccinal.

## 6. Rôle des participants

L'animateur du RPE

- Accueille et accompagne les professionnels et les enfants. Il veille au bon déroulement des ateliers et reste disponible pour échanger avec chacun.
- Est garant du cadre de l'atelier. Il veille au respect des horaires et du règlement de fonctionnement.
- Propose un aménagement de l'espace et un contenu adapté aux enfants.
- Est disponible et à l'écoute pour l'ensemble des participants. Il accompagne les adultes dans leurs questionnements autour de l'enfant et de leurs pratiques.
- Est soumis à la discrétion professionnelle.
- Il ne peut répondre à des questions non liées à la pratique professionnelle (les questions concernant le droit du travail, les contrats, la rémunération... sont à aborder lors des permanences dédiées au RPE)

Le professionnel

- Est responsable de la sécurité physique et affective de l'enfant. Il est disponible pour lui, respecte son rythme et l'accompagne dans ses découvertes.
- Est force de propositions : Il apporte ses idées, ses expériences, ses difficultés.
- Fait preuve de discrétion professionnelle.
- Respecte le matériel mis à disposition et s'engage à participer au rangement à la fin de l'animation.
- Limite les échanges non liés à la pratique professionnelle ainsi que son usage du téléphone portable.

## 7. Hygiène et sécurité

Chacun sera attentif à respecter les règles d'hygiène et de sécurité adaptées (lavage de mains).

Les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés au sein des ateliers d'éveils.

Il est demandé aux adultes comme aux enfants présents de ne pas porter de chaussures dans la salle où se déroule l'atelier. Les enfants doivent porter une tenue confortable et adaptée aux activités proposées.